

Robert Maillet
30 boulevard de la Suane
Beauvallon Bartole
83310 Grimaud
Tel. : 04 94 49 36 49
Fax : 04 94 49 12 13
Mob : 06 07 36 37 81

Grimaud, le 24 octobre 2011

***Courrier circulaire à destination des Conseillers municipaux
Du Rayol Canadel***

Objet : PLU de la ZAC de la Tessonnière

Madame, Monsieur,

Contact téléphonique pris ces derniers jours avec la plupart d'entre vous il en résulte :

- *Que contrairement à ce qui se dit peut-être depuis de nombreux mois je ne défends pas que des intérêts particuliers (acheteurs de terrains réputés constructibles) mais aussi et surtout l'intérêt de la petite commune du Rayol que vous représentez comme je l'ai prouvé en faisant appel au Professeur Sousse.*
- *Que l'étude du Professeur Sousse met en avant de façon objective et incontestable précisément **les intérêts juridiques et financiers de la commune** qu'il convient que vous défendiez en toute priorité.*
- *Que la commune ne peut prendre le risque, une nouvelle fois, de la mise sous tutelle (de par les nombreux recours qu'elle aurait à supporter en cas de vote du PLU comportant la ZAC de la Tessonnière en zone naturelle qui aboutiraient inmanquablement à la condamnation de la commune).
Ce ne sont certainement pas le Préfet et la Sous-préfète qui supporteront les conséquences néfastes de la mise sous tutelle de la commune !*
- *Contrairement à ce que quelques uns d'entre vous répètent encore, malgré la démonstration qu'en en fait de façon très explicite le Professeur Sousse, les arguments qui ont été pris en considération lors de la décision du Conseil d'Etat rendue il y a 17 ans **sont dépassés** (comme le mentionne le Professeur Sousse ils l'étaient probablement déjà lorsque l'arrêt a été*

rendu). Il ne doit plus être l'unique référence. Car, bien sûr, il ne s'agit pas d'une Loi mais d'une décision de justice qui à coup sûr sera remise en cause.

- *Que si vous votiez la ZAC de la Tessonnière en zone naturelle la situation serait de nouveau figée pendant 10 à 20 ans (procédures administratives liées aux nombreux recours). Ceci pour aboutir, après ces longues années, à un nouvel arrêt du Conseil d'Etat sans doute très différent de celui rendu en 1994 (cf. consultation du Professeur Sousse).*
- *Tout ceci étant assorti du risque financier très important qui s'y rapporte (cf. consultation du Professeur Sousse) et de manque à gagner pour la commune pour son développement et la qualité de vie de ses habitants.*
- *C'est en votant le PLU présentant la ZAC de la Tessonnière en zone constructible que vous prendrez le moins de risques juridiques (et donc financiers) comme déjà énoncé ci-dessus (cf. rapport Sousse).*
- *Ne vous laissez pas impressionner par le Préfet ou la Sous-préfète qui n'ont pas les mêmes intérêts que vous et n'auront pas à supporter les conséquences durant la très longue période de la procédure administrative :*
 - . *ils n'habitent pas la commune,*
 - . *ils sont en poste pour combien de temps ? (Le précédent Préfet est resté six mois !),*
 - . *laissez les prendre leurs responsabilités. N'acceptez pas de les prendre à leur place !*
 - . *quant à Madame le Maire, qui semble toujours vouloir s'en référer à eux : son mandat se termine dans deux / trois ans.**Se représentera-t-elle ? Si tel est son souhait son renouvellement sera certainement plus facile en l'absence de multiples procédures en cours et dans un climat apaisé !*

En résumé seuls les habitants de la commune supporteront à long terme les décisions graves et irréversibles du vote de la ZAC de la Tessonnière en zone naturelle.

Tout ceci doit vous conduire à ne pas prendre une telle responsabilité.

Pour être en possession de tous les éléments d'appréciation et prendre votre décision en toute connaissance de cause il semble particulièrement judicieux, comme je l'ai demandé à Madame le Maire, d'organiser une réunion au plus tôt avec le Professeur Sousse (auquel vous pourriez poser toutes les questions que

vous souhaitez). Sa présence semble particulièrement indispensable. C'est certainement la meilleure solution pour vous éclairer, considérer la situation actuelle et garantir l'avenir.

Il serait sûrement bien que vous insistiez auprès d'elle dans ce sens.

Bien cordialement.

Robert Maillet